



Avenir de DSD

La CFDT interpelle la DGSi

CFDT DGSi, le 13 novembre 2012

A l'occasion du lancement du plan TransformIT, le comité d'établissement a bénéficié de l'assistance d'un expert du cabinet Secafi connaissant bien la DGSi. Celui-ci a attiré l'attention de représentants des différentes organisations syndicales sur **les enjeux et conséquences possibles des évolutions à venir pour la Direction des Services Distribués**, et en particulier sur la conjugaison de plusieurs facteurs pouvant impacter de manière non négligeable **les niveaux et la qualité des activités**.

Pour la CFDT, il ne s'agit pas de générer des inquiétudes supplémentaires et inutiles pour les salariés, mais de mettre la Direction face à ses responsabilités, afin de favoriser le dialogue social, **d'engager les mesures correctives et d'anticiper les actions de GPEC / formation pour garantir à chaque salarié impacté un emploi interne dans la durée**.

C'est sur cette base que nous avons interpellé formellement le nouveau DGA de l'informatique, sur l'avenir de cette Direction et de ses 450 salariés.

Vous trouverez ci-dessous copie du courrier que nous avons adressé à Jean-Christophe Lalanne, copie Claude Maillard, Directeur de DSD.

Monsieur le Directeur Général,

Nous tenons par la présente à vous faire part de nos préoccupations quant à l'avenir de DSD.

Une partie importante de notre activité est liée aux missions que réalise la compagnie dans les aéroports parisiens. La délimitation des activités et responsabilités entre Air France et ADP est donc un élément essentiel préservant notre périmètre.

Le respect de l'organisation de la compagnie et des prérogatives de la DGSi est aussi un facteur garant de ce périmètre. Alors que la future stratégie de la Direction du Digital pour l'amélioration du service client où les choix informatiques pris par la DGE en amont de l'implication de la DGSi, sont autant de sujets d'inquiétudes (voir précisions en annexe).

Ces incertitudes viennent s'ajouter aux réflexions sur des choix du groupe pour les activités et outils de DSD au sein de l'informatique combinée (Inuit, ...).

De même, la récente expertise du cabinet Secafi nous a rappelé les conséquences potentielles des évolutions technologiques (Virtualisation, ...) sur le volume d'activité du déploiement.

Nous vous demandons donc de veiller à ce que la DGSi reste un acteur majeur notamment dans l'activité aéroportuaire, ce qui commence dès le lancement des projets auxquels DSD doit être associé.

Nous vous rappelons notre demande d'intégrer dans la prochaine actualisation du Plan Industriel, un volet DSD comprenant les baisses de charge non maîtrisables, et les actions GPEC à lancer pour un meilleur traitement social anticipé. Ce plan industriel devra aussi intégrer les actions de la DGSi pour empêcher les baisses de charge maîtrisables.

Pour la CFDT.

Didier ROUET - Gael AMAUDRY - Jacky MAKAROF

Annexes du courrier

Projet Self Boarding

Ce projet d'automatisation de l'embarquement, qui avait été présenté par Monsieur De Juniac, est essentiel pour la DGE. Nous constatons que l'étude et le déploiement ne sont pas réalisés par DSD. Seule DSA est impliquée pour les évolutions du DCS Gaetan. On imagine aisément que cette implication n'est pas pérenne.

En effet la DGE a confié ce projet à ADP. Dans ce partenariat ADP prend à sa charge l'investissement et Air France effectue une location pour l'utilisation du système Self Boarding. . Il semble que l'unique raison de ce choix, soit la difficulté d'Air France à financer l'achat des matériels.

Nous rappelons que DSD est capable de proposer avec ses fournisseurs des solutions de location pour éviter des investissements lourds et surement à un meilleurs prix qu'ADP. Pour avoir participé aux précédentes expérimentations de Self Boarding, DSD a une importante expérience sur ce sujet. Il est regrettable qu'elle ne soit pas mise à profit.

A notre sens les choix d'architecture et du matériel n'appartiennent pas exclusivement au client.

Projet BAGTAG permanent

Cette expérimentation met en évidence les difficultés que rencontre la DGSI pour être un acteur majeur dans l'innovation.

L'étiquette bagage permanente s'appuie sur les technologies RFid et GSM dans lesquels la DGSI a une certaine expérience. Or la DGE a opté pour une solution externe sans aucune consultation. L'architecte n'a été consulté qu'après le choix de l'architecture par la DGE et son fournisseur. Les différents experts (sécurité, middleware, matériel, ...) n'ont pas été parties prenantes dans l'étude et n'interviennent que pour la réalisation.

La DGSI est réduite au rôle de "petite main".

Là aussi les prérogatives de la DGSI ne sont pas respectées. D'autre part la DGSI intervenant tardivement dans le projet, elle est perçue par le client comme source de contraintes et de retards...

Tout comme la Direction nous pensons que l'innovation est nécessaire à Air France et primordiale pour l'avenir de la DGSI. A DSD l'innovation est bien sûr le cœur de métier des services études, mais peut également dégager des activités pour les équipes de déploiement si elles sont plus largement impliquées dans les projets. Mais pour que ce soit possible il faut que la DGSI soit partie prenante dans les décisions du groupe.